



Ville de Vevey
**Direction de l'urbanisme,
de la mobilité
et du développement durable**
Case postale 1240
1800 Vevey

Formulaire pendulaire - Offre spéciale Fête des Vignerons

En tant que pendulaire travaillant dans une entreprise veveysanne, vous avez la possibilité de vous faire rembourser un mois de votre abonnement Mobilis valable pour la zone 70 et une zone voisine à choix et couvrant le mois de juillet ou août 2019.

Validité de l'offre : **du 1^{er} mai au 30 septembre 2019**

Coordonnées du demandeur :

Monsieur/Madame

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal et ville :

Nom de l'entreprise veveysanne:

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions ci-jointes et m'engage à les respecter :

Tampon et signature du RH ou de la Direction

Procédure

L'acheteur devra faire signer et timbrer ce document auprès de la direction générale ou de la direction RH de son entreprise.

Ce document est à annexer, avec une copie de la pièce d'identité et une copie de l'abonnement nominatif, lors de votre inscription à la subvention via le formulaire en ligne.

Conditions pour bénéficier de l'offre

- Le demandeur doit travailler sur le territoire communal veveysan.
- L'abonnement Mobilis doit comprendre au minimum la zone 70.
- L'abonnement doit couvrir le mois de juillet ou août 2019.
- Le remboursement se fait pour un mois (tarif 2^{ème} classe) et au maximum pour 2 zones.
- Un seul remboursement par personne est accepté.